Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 035-213500655-20260909-D56_2026-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2026

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

CANTON DE LE RHEU

COMMUNE DE LA CHAPELLE-THOUARAULT

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Par suite d'une convocation en date du 4 septembre 2026 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 9 septembre 2026 à 19h30 sous la présidence de Mme Régine ARMAND, Maire

Etaient présents: ARMAND Régine, BESSON Etienne, BLANC Nathalie, BRODARD Frédéric, CADE Jean-Luc, de COURTIVRON Hugues, GARIN Julien, HYBOIS Lucas (pouvoir de S. Bellande), LABBE Jean-Pierre, LEBOIS Daniel, PAUGAM BERGOT Françoise, TANNEAU Claire, TARDIF Sandrine, TRINQUART Jean-Marie (pouvoir de M. Trehin), VAUDOUR Isabelle (pouvoir de F. Valembois), VOLUER Mélanie (arrivée :20h05), lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etai(en)t excusé(s) : BELLANDE Stéphanie (pouvoir à L. Hybois), TREHIN Myriem (pouvoir à J.M. Trinquart), VALEMBOIS Fanny (pouvoir à I. Vaudour)

Secrétaire : HYBOIS Lucas

N°56/2026 — Braderie de livres : fixation de tarif

Madame Régine ARMAND, Maire, rappelle à l'assemblée municipale que des ouvrages, qui figuraient dans le fonds de la bibliothèque dans son ancien bâtiment, n'ont plus leur place dans les collections de la nouvelle Médiathèque et n'y ont donc pas été transférés : ouvrages moins actuels ou un peu abîmés. Pour autant, ces ouvrages peuvent intéresser des habitants. Aussi, plutôt que les détruire, ils seront proposés à la population au cours d'une braderie de livres, qui se tiendra le 16 septembre prochain sur la Place de la Mairie, pendant la fête pour le 10ème anniversaire du marché hebdomadaire.

Il est proposé de fixer le tarif de vente à l'unité de ces ouvrages à1€. Les produits seront encaissés par la régie de recettes « Bibliothèque ».

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

✓ Fixe le tarif de vente à l'unité des ouvrages pendant la braderie de livres le 16 septembre 2026 à 1€.

La Maire — Le Secrétaire

Régine ARMAND — Lucas HYBOIS

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Fait à La Chapelle Thouarault